



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

MIEUX ACCUEILLIR LES ÉTRANGERS EN FRANCE

DROITS DES ÉTRANGERS

LE DIAGNOSTIC

Pendant des années, en matière d'accueil des étrangers entrés régulièrement sur le territoire, la droite a conduit une politique du chiffre qui s'est avérée coûteuse et inefficace. De la circulaire «Guéant» qui restreignait drastiquement l'accès des chercheurs et universitaires étrangers au titre de séjour, à la complexité administrative poussée à son extrême (ex : existence de plus de 6 titres de séjour différents pour les seuls «talents internationaux»), en passant par un système global de titre de séjour à la fois insécurisant et instable, rien n'a été épargné aux étrangers en situation régulière.

Ce système est en outre particulièrement pesant pour nos administrations. Ainsi, 99 % des 5 millions de passages par an en préfecture concernent le simple renouvellement du titre de séjour. 5 millions de passages par an en préfecture, cela équivaut à plus de deux passages par an et par étranger... Devant cette situation, il fallait réformer. Cela a été tout l'objet de la loi relative aux droits des étrangers.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les étrangers régulièrement admis au séjour en France.

QUELS OBJECTIFS ?

La loi vise à mieux accueillir et intégrer les étrangers entrés de façon régulière sur le territoire, développer l'attractivité de la France pour les talents étrangers et renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Pour les socialistes, il s'agit de défendre un modèle républicain d'accueil et d'intégration. Rappeler que la France est une République universaliste, ouverte sur le monde. Refaire de la France une terre d'accueil non seulement respectueuse des personnes, mais attrayante pour les talents étrangers.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶▶ **GÉNÉRALISATION DU TITRE DE SÉJOUR PLURIANNUEL** pour l'ensemble des étrangers après un an de séjour en France pendant le délai nécessaire à l'obtention de la carte de résident de 10 ans.
- ▶▶ **OBLIGATION DE MOTIVER TOUT REFUS** de visa ou titre de séjour.
- ▶▶ **CRÉATION DU «PASSEPORT TALENTS»** : titre de séjour valable quatre ans, regroupant et simplifiant les 6 titres différents existant actuellement. Il sera destiné aux investisseurs, chercheurs, artistes, salariés qualifiés et les membres de leurs familles.
- ▶▶ **NOUVEAU PARCOURS D'INTÉGRATION** pouvant aller jusque 5 ans, avec un renforcement du niveau de langue requis pour obtenir la carte de résident (niveau A2).
- ▶▶ **GÉNÉRALISATION DE L'ASSIGNATION À RÉSIDENCE** en matière de privation de liberté des étrangers en situation irrégulière.
- ▶▶ **AUGMENTATION DES PÉNALITÉS** dues par les compagnies aériennes qui ne respectent pas leurs obligations de contrôle.
- ▶▶ **DROIT D'ACCÈS DES JOURNALISTES** dans les zones d'attente.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

La loi relative aux droits des étrangers a été adoptée le 18 février 2016.

LE CONSTAT

LA DROITE

A CONDUIT UNE POLITIQUE DU CHIFFRE
QUI S'EST AVÉRÉE COÛTEUSE ET INEFFICACE



CE SYSTÈME EST EN OUTRE PARTICULIÈREMENT
PESANT POUR NOS ADMINISTRATIONS

5 MILLIONS
DE PASSAGES
/PAR AN

EN PRÉFECTURE CONCERNANT
LE SIMPLE RENOUVELLEMENT
DU TITRE DE SÉJOUR



DEPUIS ?



18
FÉVRIER
2016

COMMENT ?



GÉNÉRALISATION DU TITRE DE SÉJOUR
PLURIANNUEL APRÈS UN AN DE SÉJOUR



OBLIGATION DE MOTIVER TOUT REFUS
DE VISA OU TITRE DE SÉJOUR



CRÉATION DU « PASSEPORT TALENTS »
VALABLE 4 ANS



NOUVEAU PARCOURS D'INTÉGRATION
AVEC UN RENFORCEMENT DU NIVEAU DE
LANGUE REQUIS POUR OBTENIR
LA CARTE DE RÉSIDENT



GÉNÉRALISATION DE L'ASSIGNATION
À RÉSIDENCE EN MATIÈRE DE PRIVATION
DE LIBERTÉ DES ÉTRANGERS EN
SITUATION IRRÉGULIÈRE

POUR QUI ?



LES ÉTRANGERS
RÉGULIÈREMENT ADMIS
AU SÉJOUR EN FRANCE

OBJECTIFS



MIEUX ACCUEILLIR ET INTÉGRER
LES ÉTRANGERS ENTRÉS
DE FAÇON RÉGULIÈRE
SUR LE TERRITOIRE



DÉVELOPPER
L'ATTRACTIVITÉ
DE LA FRANCE POUR
LES TALENTS ÉTRANGERS



RENFORCER
LA LUTTE
CONTRE L'IMMIGRATION
IRRÉGULIÈRE